



**Réunion plénière sur la coopération de
l'Assemblée des États Parties de la CPI
Vendredi 8 décembre 2023 - 11 h 30**

Monsieur le Vice-Président,
Chers co-facilitateurs,
Chers délégués,

J'ai l'honneur de prononcer la présente allocution au nom des 48 États Parties suivants : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Argentine, Autriche, Bangladesh, Belgique, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Bulgarie, Chili, Chypre, Danemark, République dominicaine, Estonie, Finlande, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Islande, Irlande, Jordanie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Moldavie, Macédoine du Nord, Norvège, Ouganda, Pays-Bas, Portugal, Pologne, Roumanie, Sierra Leone, Samoa, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tunisie, Vanuatu, Zambie, ainsi qu'au nom de mon propre pays, le Costa Rica.



Les conflits et les crises en cours dans le monde peuvent être le théâtre de graves crimes internationaux et mettent en exergue le rôle essentiel que joue la CPI. Malheureusement, force est de constater que la Cour est plus nécessaire que nous n'aurions pu l'imaginer il y a 25 ans.

L'année dernière, l'Assemblée a « [r]éaffirmé son soutien à la mise en œuvre cohérente du mandat de la Cour dans toutes les situations et affaires relevant de sa compétence, dans l'intérêt de la justice et du droit des victimes d'accéder à la justice, et a souligné la nécessité de disposer de ressources durables pour toutes les situations et affaires, ainsi que de coopérer avec la Cour à cette fin »



Pour pouvoir relever les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui et répondre aux attentes légitimes des victimes et des communautés affectées, nous devons mettre ces paroles en pratique en apportant à la Cour le soutien politique, opérationnel et financier dont elle a besoin.

En tant qu'Assemblée, nous devons soutenir le travail de la Cour dans toutes les situations dont elle est saisie. Toutes les victimes méritent un même accès à la justice.

Nous devons travailler ensemble pour protéger l'indépendance de la Cour dans le domaine judiciaire et des poursuites et nous devons ensemble rejeter résolument les menaces visant la Cour et ceux qui coopèrent avec elle, notamment au sein de la société civile.



Tout en veillant à ce que la Cour fasse un usage raisonnable de ses ressources, la CPI doit être dotée de la capacité financière nécessaire pour s'acquitter de son mandat. Nous devons être prêts à investir dans la justice.

En coopérant avec la Cour, il est possible de rendre justice. Nous nous félicitons de la finalisation de la première affaire dans son intégralité, qui a été rendue possible grâce à la coopération.

Nos gouvernements rappellent que cette Cour a été créée pour les générations actuelles et futures. Continuons à travailler ensemble pour que les auteurs des crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale répondent de leurs actes et que justice soit rendue aux victimes, aujourd'hui et à l'avenir.

Je vous remercie.